

CONCERTATION PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N°55 - JUIN 2019



Le PNR s'investit pour la préservation des milieux rhodaniens

Le Parc naturel régional de Camargue est l'animateur des sites Natura 2000 « Rhône Aval », « Petit Rhône », et « Marais de l'Île Vieille et alentour ». A ce titre, il s'investit donc dans la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires au-delà de la Camargue, de Bollène à la méditerranée.

CONTACT

Vianet Régis
Mas du Pont de Rousty
13200 Arles
04 90 97 10 40
r.vianet@parc-camargue.fr
ou
c.grillas@parc-camargue.fr

CAHIER D'ACTEUR

Le Parc naturel régional de Camargue

Le Parc naturel régional de Camargue est situé au bord de la Méditerranée, à l'intérieur du delta du Rhône, principalement entre les deux bras du fleuve. Il s'étend sur 3 communes : une partie de la commune d'Arles et de Port-Saint-Louis-du-Rhône et toute la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Comme les 52 autres Parcs naturels régionaux de France, le Parc naturel régional de Camargue est à la fois :

- un territoire rural, ouvert et habité, à l'équilibre fragile, reconnu pour sa qualité exceptionnelle, où conservation de la nature et développement des activités humaines doivent aller de pair ;
- un organisme investi de missions d'intérêt général : protection et gestion du patrimoine naturel et culturel, aménagement du territoire, développement économique et social, accueil, éducation, information, expérimentation ;
- une équipe et un réseau de partenaires, impliqués dans un projet concerté de développement durable.

Le Rhône, un élément fondateur et essentiel au territoire camarguais

La formation du delta du Rhône et sa perpétuelle évolution au cours des siècles ont façonné en Camargue un paysage spécifique d'une grande richesse. La connexion des terres avec les eaux douces du Rhône et salées de la mer permet la présence de milieux diversifiés et porteurs d'une grande biodiversité.

Par ailleurs, la présence du Rhône est essentielle au développement de l'économie locale Camarguaise. Le système d'irrigation et de drainage, conçu pour rétablir une connexion entre le fleuve et les terres, perdue lors des travaux d'endiguement du delta au XIX^{ème} siècle a permis le développement d'une agriculture diversifiée et performante.

Une gestion concertée amont/aval à développer

Des aménagements en amont aux répercussions importantes sur le territoire Camarguais

Les nombreux aménagements du fleuve des derniers siècles ont eu des impacts significatifs sur les milieux Camarguais.

La chenalisation a entraîné une rupture des connexions entre les eaux douces du Rhône et les terres salées camarguaises. Ils ont également entraînés une déconnection des bras annexes du chenal, la stabilisation des rives ainsi que le rétrécissement du cours d'eau.

En complément de la déforestation des piémonts, la construction d'usines hydroélectriques au XXème siècle, ainsi que de digues transversales de type épis ou casiers « Girardons » sur tout le linéaire rhodanien ont contribué à la forte réduction du débit sédimentaire rhodanien. Le transport des éléments grossiers s'est considérablement réduit et s'est presque stoppé. Le transport des sédiments fins s'est également réduit mais dans une moindre mesure. Les conséquences sont visibles en Camargue par le phénomène d'érosion du littoral

L'histoire nous apprend donc que les aménagements rhodaniens, même si ils n'interviennent pas directement à l'aval de la Camargue ont donc des répercussions importantes sur le territoire. Il est alors indispensable d'intégrer ces enjeux lors de la planification de nouveaux projets. Pour ce faire, une gestion concertée amont/aval doit être mise en place

Des impacts forts des prélèvements sur l'agriculture et l'eau potable

Parmi les 3 missions que l'Etat a confié à la CNR, on retrouve la thématique de l'irrigation. Au regard de la perspective de l'augmentation de la pression de prélèvement sur la ressource eau dans un contexte de réchauffement climatique. Il sera essentiel d'associer les territoires amont dans tout projet de nouveau prélèvement d'eau dans la vallée du Rhône.

En effet, dans un contexte de baisse des débits d'étiages, tout prélèvement supplémentaire d'eau dans le Rhône peut avoir des conséquences importantes pour le territoire camarguais. Pour illustrer ce propos, voici deux exemples, constatés ces dernières années dans le delta.

- Au printemps 2011, le Rhône a connu une période de débits très bas, inférieurs à 600 m3/s



au mois de mai, période critique de semis du riz. Cette baisse des débits a entraîné une remontée du « biseau salé » jusqu'au seuil de Terrin, situé à 34 km en amont de l'embouchure. Dans les stations de pompages, les niveaux de sel ont atteint régulièrement 2 g/L à 4 g/L. Cette salinité accrue a entraîné des pertes lourdes pour les agriculteurs.

- En novembre 2017, un nouveau phénomène d'étiage intense a entraîné l'augmentation significative de la salinité dans la station de prélèvement d'eau potable des Saintes Maries de la Mer dans le petit Rhône. La salinité ayant dépassé la valeur seuil de 1g/L, la commune a été contrainte de distribuer 45 000 L d'eau en bouteille pendant les 11 jours de crise.

Une problématique à intégrer dans un contexte de réchauffement climatique

La baisse des niveaux d'étiages est donc lourde de conséquences pour le territoire camarguais. Dès lors, tout projet de prélèvement d'eau nouveau dans la vallée du Rhône doit faire l'objet d'une concertation avec les acteurs de l'aval.

Par ailleurs, les projets devront intégrer la problématique du changement climatique. En effet, les prévisions pour le Rhône sont une diminution des débits à l'étiage entre -10 et -50%



Mission d'intérêt général : prioriser la conservation et la restauration des espaces naturels du fleuve

Le Rhône, un corridor écologique majeur mais dégradé

Suite aux grands travaux menés sur le fleuve lors des derniers siècles, à l'expansion de l'agriculture et à l'étalement urbain, les habitats fluviaux ont été extrêmement réduits et déconnectés du Rhône au fil des siècles.

Malgré cela, le Rhône a conservé un rôle de réservoir et de corridor de biodiversité d'intérêt majeur. A ce titre, il bénéficie sur toute sa partie aval de la désignation Natura 2000, illustrant l'intérêt à l'échelle Européenne de l'importance de la conservation des habitats et espèces qu'il accueille. Au-delà de la valeur patrimoniale et paysagère des espaces naturels rhodaniens, ceux-ci rendent également de nombreux services aux habitants de la vallée du Rhône. Les zones humides annexes permettent par exemple l'atténuation du phénomène de crue, ainsi que l'épuration des eaux.

Il est donc essentiel de protéger et restaurer les milieux naturels rhodaniens.

Vers la poursuite des actions de renaturation du fleuve

Différentes actions de renaturation du fleuve et de restauration de la continuité sédimentaires ont été menées par la CNR dans le cadre du Plan Rhône avec notamment :

- Le démantèlement d'épis et casiers girardons
- La reconnexion de îlons au chenal principal du Rhône

Ces opérations sont porteuses de bénéfices multiples car elles permettent :

- L'augmentation de la charge sédimentaire
- La limitation des risques inondations par l'agrandissement de l'espace de liberté du fleuve
- La reconquête de la biodiversité par la restauration de milieux naturels diversifiés

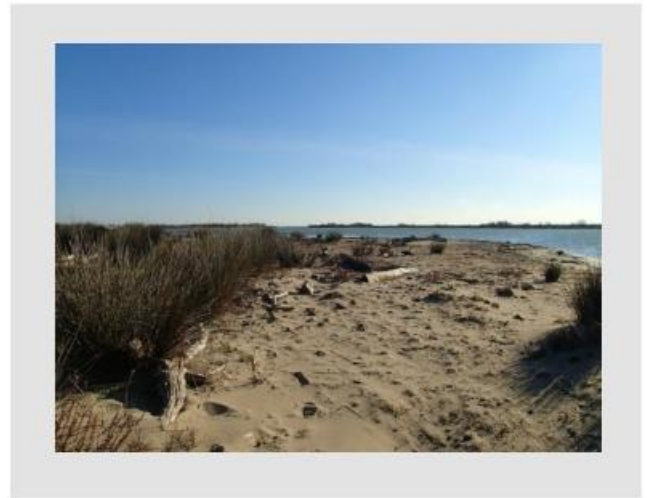
Ces actions placent la CNR comme un acteur majeur de la restauration fluviale. Dans le cadre de l'extension et de la prolongation de la concession, ces actions doivent être poursuivies, et étendues sur la partie aval du Rhône.

Une attention toute particulière devra être portée vis-à-vis de la restauration de la continuité longitudinale et transversale du fleuve.

L'extension du périmètre au territoire camarguais

L'extension du périmètre de la concession au Petit et Grand Rhône permettrait d'apporter de la cohérence à la gestion du fleuve Rhône qui pour l'instant n'est pas uniforme.

Cette homogénéisation de la gestion sera bénéfique si celle-ci se fait de manière concertée avec les territoires amont/aval, et dans le respect des espaces naturels et des usages sur le Rhône. Elle sera d'autant plus efficace qu'elle intégrera également une vision globale à l'échelle des deux rives des deux bras du Delta. On parlera alors d'une « vision amont aval et rive droite rive gauche »



Encourager le développement du transport fluvial sur le Rhône

Le transport fluvial doit encore être plus soutenu pour remplir notamment son rôle de désengorgement d'une vallée alluviale saturée par le transport routier.

Le tourisme fluvial est en plein essor, il bénéficie des aménagements déjà opérationnels mis en place dans le programme d'aménagement sur la partie amont jusqu'à laval. La connexion Europe Méditerranée est une réalité qu'il faut intégrer dans les échanges de marchandises. Cet axe passe par le delta du Rhône qui permet de connecter les ports de Sète et de Marseille au territoires situés en amont dans la vallée.

La CNR comme « opérateur » a un rôle important à jouer pour structurer une vision fonctionnelle des équipements dédiés au transport fluvial et ce sur l'ensemble du linéaire rhodanien.

CONCLUSION

Le projet d'extension du domaine concédé à la CNR au Rhône aval sur sa partie deltaïque dans son ensemble répond correctement au besoin d'avoir un opérateur compétent dans les domaines qui lui sont attribués, à l'échelle du fleuve dans la totalité de son linéaire. Pour autant, la CNR devra faire prevue d'une vision intégrée et intégrative des problématiques associants les milieux annexes au fleuve qui comme indiqué ci-dessus rendent de nombreux services. Le PNR de Camargue est donc favorable à l'extension de la concession au Petit et au Grand Rhône. Toutefois, afin de prendre en considération la forte interrelation qu'il existe entre le Rhône et la Camargue sur le plan environnemental et social, le delta dans son ensemble devra être intégré dans le choix des stratégies qui seront déployées à l'échelle des deux bras du fleuve.